

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 19 septembre 2025	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour faire une inspection de renouvellement.

À l'arrivée de l'inspectrice, les enfants étaient sortis pour visiter le nouvel établissement.

L'inspectrice observe leur retour sur les lieux, tout en vérifiant la présence des consentements des parents relatifs à cette sortie, ainsi que les jeux extérieurs.

Une discussion est tenue avec l'administratrice concernant l'aire de jeu extérieure. L'espace désigné pour les enfants d'âge scolaire est le parc de l'école Mgr Marcel-François-Richard. Comme ce parc ne fait pas partie des installations de la garderie, il n'a pas été vérifié lors de l'inspection de renouvellement. C'est la responsabilité à l'exploitante de s'assurer que cette aire de jeu est sécuritaire pour les enfants. Toute préoccupation liée à la sécurité doit être communiquée rapidement à l'école afin que des mesures correctives puissent être prises.

Le ratio est respecté au moment de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 septembre 2025

Date

original signé par
Rachel Johnson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 septembre 2025

Date